



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 23 MARS 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours ( à compter du lendemain du jour de la décision contestée ) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**Présents : José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO**

**CHAMPIONNAT :** Contrôle des feuilles de matchs

**D1 :** Match no 23601164 SU AGEN2 – GONTAUD du 19.03.2022 à 19h00 . RESERVE.

**CONSIDERANT** la réserve d'avant match, confirmée par le club de GONTAUD, recevable dans la forme.

**CONSIDERANT** que celui-ci porte une réserve sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe du SU AGEN2 inscrits sur la feuille de match en objet et susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas ce jour ni le lendemain.

Après vérification de la feuille de match de R3 GENSAC-MONCARET – SU AGEN du 13.03.2022, il apparaît que aucun joueur ayant participé à cette rencontre n'est inscrit sur la feuille de match en objet.

**CONSIDERANT** que tous les joueurs participants à la rencontre citée en objet étaient régulièrement qualifiés.

Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et valide le résultat acquis sur le terrain.

**D4 poule A :** Match no 23930704 MIRAMONT2 – DAUSSE du 20.03.2022 à 15h00 . FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de DAUSSE.

MIRAMONT, 3 buts 3 points --- DAUSSE, 0 but moins 1 point

**D4 poule B :** Match no 23930866 AS PASSAGE2 – VILLEREAL du 20.03.2022 à 13h00 . FORFAIT.

La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de VILLEREAL.

AS PASSAGE, 3 buts 3 points --- VILLEREAL, 0 but moins 1 point

**LA COMMISSION :** Rappel aux clubs de bien vouloir envoyer leur candidature pour les journées de coupe 47 ou COUE. Cette manifestation se déroule sur la journée.

15 MAI 2022 : 15 sites de 1 ou 2 terrains, début des rencontres 10h00

Candidatures déjà validées : Villeréal – Casteljaloux - Cancon

22 MAI 2022 : 8 sites de 1 ou 2 terrains, début des rencontres 10h00

Candidature déjà validée : Porte Aquitaine

29 MAI 2022 : 1 site de 3 terrains, début des rencontres 10h00

Date limite des candidatures le mardi 26 avril 2022. Après cette date, la Commission désignera d'office les lieux, si les candidatures manquent à l'appel.

Merci à tous les clubs de faire acte de candidature pour le bon déroulement de ces coupes et en indiquant le nombre de terrain disponible.

**Le président  
José ROMERO**